

Délibération n° : D202359,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
HAUTE-MARNE

Arrondissement de
CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'ARC EN BARROIS**

Séance du 19 Décembre 2023

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal
:11
Présent :11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe FRÉQUELIN, Maire.

Date de la convocation

12/12/2023

Date d'affichage

12/12/2023

Présents : M. FRÉQUELIN Philippe, Maire, Mmes : GERVASONI Maryse, MARTIN Carole, MOLARD Julia, RENAUDIN Anne-Marie, MM : ANDREOTTI Daniel, HOFER Guillaume, RENAUDIN Alain, ROSSIGNOL Frédéric, THOUVENIN Matthieu, WAGNER Jean-Charles.

Madame Carole MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° : D202359

Objet de la délibération

EAU
ASSAINISSEMENT
TARIFS 2024

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs 2023 pour l'année 2024.:

- De fixer le tarif annuel de la location de compteur à 15 € HT.
- De fixer le prix de l'eau de manière dégressive aux montants suivants :
1.79 €/m³ HT de 0 à 500 m³
1.78 €/m³ HT de 501 à 1 000 m³
1.61 €/m³ HT de 1001 à 2 000 m³
1.52 €/m³ HT au-delà de 2 000 m³
- De fixer pour l'année 2023 le prix de l'assainissement à 1.58€ HT/m³,

Sachant que ces tarifs sont soumis à la TVA (5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement), et seront grevés du montant des redevances fixé par l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie,
Les jours, mois et an que
dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme :

ARC EN BARROIS, le
20/12/2023



PHILIPPE FREQUELIN

PHILIPPE FREQUELIN
2023.12.21 16:00:20 +0100
Ref:20231221_154401_1-1-O
Signature numérique
le Maire